0730013T
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VAUGELAS
8 RUE JEAN-PIERRE VEYRAT
73006 CHAMBERY CEDEX
Tel : 0479621962

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/01/2026
Réuni le : 03/02/2026
Sous la présidence de : Pierre Ronchail
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant Erasmus +: il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention Erasmus + avec la DRAREIC et le GIP Fipag (ajout du soutien inclusion pour une mobilité). Cet avenant concerne l'année scolaire 2025-2026. Cette convention et cet avenant permettent une mobilité dans un pays du groupe 1 pour deux personnels du lycée, afin d'étudier les méthodes pédagogiques dans un autre pays. Le GIP finance 125 € de plus pour cette action dans le cadre du soutien inclusion, pour un montant total passant à 2 323 €. La convention initiale a été votée sur l'acte 2.31.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ronchail
Prénom : Pierre
Signé le : 04/02/2026 14:05:40

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.